

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le cinq octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève —LAMOTE Jean-Baptiste — DIBON Odette —CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

**ETAIENT EXCUSES** : ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - OYHENART Joël

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H30.

### **1. Ajout d'une délibération non prévue à l'ordre du jour**

La Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour suite à la demande d'annulation de loyer d'Ophélie FONQUERGNE, contrainte de fermer son cabinet d'ostéopathie pour raison sanitaire.

*Le rajout d'une délibération est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

### **2. Approbation du compte rendu du 07 septembre 2021**

*Le compte rendu du 07 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

### **1. Annulation de loyers professionnels communaux**

Il est proposé au Conseil municipal d'approver l'annulation d'un mois de loyer professionnel du Cabinet d'ostéopathie d'Ophélie FONQUERGNE, contrainte de fermer son cabinet pour raison sanitaire, en cohérence avec les actions menées précédemment auprès des commerces dits « non essentiels ».

*L'annulation d'un mois de loyer professionnel (octobre 2021) du cabinet d'ostéopathie d'Ophélie FONQUERGNE est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 15 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants : 0

## **2. Convention de mise à disposition du domaine public pour l'implantation d'une antenne-relais ORANGE**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approver les termes de la convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et l'exploitation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur le site du complexe sportif du stade à intervenir entre la commune de BARDOS et la société ORANGE. Il est précisé que ladite convention prendra effet pour une durée ferme de 12 ans à compter de sa date de signature par les deux parties ;
- d'autoriser la Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier, les sommes perçues à cet effet pouvant être inscrites à l'article 70323 « Redevance d'occupation du domaine public communal» du Budget principal de la Commune.

*La signature de la convention de mise à disposition du domaine public pour l'implantation d'une antenne-relais ORANGE est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 15 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants : 0

## **3. Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département pour les travaux d'aménagement de la RD 936**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage à conclure avec le Département au titre des travaux d'aménagement de la RD 936, entre le carrefour du chemin de Harandy et le carrefour de la RD 318, ainsi que le montant de la participation du Département de 285 778,55 € HT soit 342 934,26€ TTC
- d'autoriser la Maire à signer ladite convention avec le Président du Conseil Départemental.

*La signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département pour les travaux d'aménagement de la RD 936 est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 15 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Non votants : 0

## **4. Convention réglant la contribution financière due par la commune pour une extension du réseau public de distribution d'électricité**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter la contribution financière de 6 318,48 € HT pour une extension du réseau public de distribution d'électricité pour la construction d'un immeuble de 7 logements à l'entrée du

bourg, soit 60 % du coût total, les 40 % restant étant à la charge d'ENEDIS, conformément à l'article 18 de la loi N°2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;

- d'autoriser la Maire à signer ladite convention et à ordonner le paiement de cette contribution sur le budget 2021.

*La signature de la convention réglant la contribution financière due par la commune pour une extension du réseau public de distribution d'électricité est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **5. Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Il est proposé au Conseil municipal d'approver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 15 septembre 2021 relatif à la salle omnisports de Tardets, l'arrêt du service de collecte des déchets verts de ST-JEAN-DE-LUZ, et le financement des animations locales sur les territoires d'Amikuze / Pays de Bidache.

*Le rapport de la CLECT est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **6. Crédit d'un emploi contractuel pour accroissement d'activité**

Il est proposé au Conseil municipal :

- de décider la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique, doté du traitement afférent à l'indice brut 367, afin de venir en renfort au personnel technique (assurer l'entretien des bâtiments communaux et s'occuper de la cantine) pour la période du 1er au 31 octobre 2021, représentant 16H de travail hebdomadaire en moyenne ;
- d'autoriser la Maire à signer le contrat de travail, étant entendu que les crédits suffisants ont été prévus au budget de l'exercice.

*La création d'un emploi contractuel pour accroissement d'activité est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **7. Avis sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Adour aval**

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Adour aval (*dont le périmètre débute à la confluence entre l'Adour et les Luys sur les communes de Siest et Rivière-Saas-et-Gourby et suit le cours de l'Adour jusqu'à*

*l'embouchure d'Anglet/Tarnos, incluant les petits affluents circulant dans les barthes de l'Adour ainsi que l'Aran et l'Ardanavy prenant leurs sources en piémont pyrénéen, sur les massifs de l'Ursuya et du Baigura) dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages, et dont le contenu des 2 documents essentiels le composant (Plan d'aménagement et de gestion durable / règlement) est opposable sur le territoire.*

*Le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux Adour aval reçoit un avis favorable à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 8. QUESTIONS DIVERSES

### Divers

- La Maire informe les conseillers des dates retenues de restitution de l'enquête sur les comportements d'achats et de consommation des Bardoztars et habitants des communes environnantes (La Bastide-Clairence, Bidache, Orègue) :
  - o pour la pré-restitution de l'enquête à la commission : le 2 novembre à 20h30,
  - o pour la restitution de l'enquête au Conseil municipal : le 9 novembre à 20H30,
  - o pour la présentation de la phase 2 (définition du projet et faisabilité économique) à la commission : le 15 novembre à 18H30.
- Martine CELHAY ré-aborde la problématique des pics de circulation sur le chemin de Béterbide, particulièrement en période estivale. En plus de l'interdiction aux plus de 7,5 tonnes sauf desserte locale est suggérée l'installation d'un panneau indiquant la destination « Lac de Guiche » au niveau de la départementale 936. Elle demande qu'une information sur le bardos info soit diffusée lorsque la mairie a connaissance de travaux pouvant affecter la circulation des véhicules.
- Jean-Baptiste LAMOTE évoque le prochain téléthon et la sollicitation des associations. Il rappelle la date de la réunion inter-associations programmée le jeudi 18 novembre, qui sera suivie d'un repas boudins au restaurant.
- La Maire expose la proposition de fourniture d'équipement de jeux d'HIRO EKIN pour le site de Miremont : remplacement des agrès existants en bois par les mêmes éléments en métal (échelle horizontale, poutre d'équilibre, bascule, toboggan, balançoire). Elle liste les atouts : une meilleure durabilité (ces jeux sont garantis 20 ans contre 10 ans pour le bois), un produit plus lisse (pas de problèmes d'échardes), adapté au rayonnement solaire de la région (à l'exception du toboggan pour lequel le polypropylène sera préféré), une différence de prix très correcte et une pose identique à celle du produit bois. Après discussion, elle demande à Jean-Baptiste LAMOTE de se renseigner sur la possibilité de mixer les matériaux : le bois pour la poutre d'équilibre, le polypropylène pour le toboggan, l'aluminium pour les autres agrès. Elle précise que les agents techniques vont préparer l'assise et invite les conseillers à visiter des aires déjà existantes pour se rendre compte du rendu. Marie LAGADEC cite celle d'Hasparren dont la surface fait 3 à 4 fois celle de Miremont. Des précisions sont apportées sur la balançoire nouveau modèle (panier nid d'oiseau) très en vogue actuellement dans les aires de jeux et qui permet à 4 personnes de se balancer ensemble (adultes et enfants).
- La Maire relate la réunion avec la CAPB au sujet de la requalification de la zone ETXEKOLU. Il s'agit d'en faire une zone à part entière que les automobilistes devront traverser pour se rendre sur la RD 936 via le rond point Etxekolu. Des aménagements paysagers et routiers (îlots, passages piétons, etc) vont être programmés courant 2022 entre Bastidarra et le rond-point Etxekolu. Mais avant cela la commune devra requalifier la zone en quartier (« Bardos Etxekolu ») et prendre un

arrêté fixant les limites de l'agglomération nouvellement créée lui permettant de réglementer la vitesse à 50Km/h.

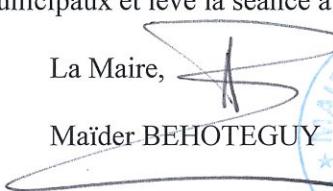
- La Maire informe les conseillers que le site Eihartzea a été réceptionné le jeudi 30 septembre 2021 et les invite à venir le visiter.

♦♦♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 09 novembre 2021.

Madame la Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H30.

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY



Mairie de BARDOS  
Pyrénées-Atlantiques

